



LA DISCRIMINATION RACIALE AU TRAVAIL

 **TUAC**
votre VOIX au travail
CANADA

 **UFCW**
your VOICE at work
CANADA

LA DISCRIMINATION RACIALE AU TRAVAIL

LA DISCRIMINATION RACIALE

La discrimination survient dans les milieux de travail lorsque des groupes ou des personnes individuelles font l'objet d'un traitement différent en raison de leur origine ethnique. Cette distinction peut être consciente ou inconsciente. Elle peut aussi être favorable ou défavorable, mais elle entraîne toujours la préférence d'un certain groupe ou d'un type de personnes plutôt qu'un autre.

À quoi cela ressemble au travail

Quelques exemples de commentaires déplacés qui perpétuent les préjugés et les stéréotypes au travail :

- Les Canadiens sont de race blanche
- Les Noirs ont une attitude susceptible
- Les Asiatiques sont plus intelligents et vaillants
- Les Latins sont des paresseux
- Les Autochtones sont des quémandeurs

Pourquoi c'est inacceptable

- Les commentaires sont fondés sur des GÉNÉRALISATIONS et des CONJECTURES à l'endroit de la personne.
- Des présomptions concernant la nationalité d'une personne peuvent être offensants et donner de fausses impressions quant à leurs valeurs, croyances et traditions.
- La discrimination raciale accentue la division au niveau des collègues de travail ou des groupes communautaires.

Où elle se manifeste dans la société

La discrimination raciale est systémique et intégrée dans toutes les sphères de la société, y compris :

- **Les médias** : Les stéréotypes raciaux sont entretenus dans les films, les émissions télévisées, la comédie et les médias destinés au grand public.
- **Les systèmes scolaires** : On enseigne aux enfants que les injustices envers les peuples autochtones

appartiennent au passé.

- **Le gouvernement** : En 2015 seulement, on a émis plus de 150 avis de sécurité concernant l'eau potable contaminée dans des collectivités des Premières Nations partout au Canada en raison du sous-financement fédéral des systèmes de traitement des eaux. En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a jugé que le gouvernement fédéral avait exercé une discrimination contre les enfants des Premières Nations en leur fournissant moins de financement per capita en éducation, en soins de santé et en services sociaux qu'à d'autres enfants au Canada.
- **Le système carcéral** : Dans un rapport publié en 2013 par le Bureau de l'enquêteur correctionnel, on apprenait que des personnes de race noire formaient 9,5 % des détenus dans les établissements correctionnels fédéraux, malgré qu'elles ne représentaient que 3 % de la population canadienne. Quant aux Autochtones, ils formaient 23 % de la population carcérale en 2013 alors qu'ils ne représentaient que 4,3 % de la population canadienne.

Comment mettre fin à la discrimination

- **PARLEZ-EN!** – C'est une façon soit de la perpétuer ou d'y faire obstacle!
- **DÉNONCEZ-LA!** – Indiquez à la personne que cela est injurieux et raciste!

PRENEZ CONSCIENCE DE VOS PRÉJUGÉS!

ENCOURAGEZ LE RESPECT!

FAVORISEZ L'INCLUSIVITÉ!

On peut trouver de plus amples renseignements à la page Web www.tuac.ca/justicesociale.